

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0037727

☐ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5346

Société : R A M

☐ Actif

☒ Pensionné(e)

☐ Autre :

Nom & Prénom : JABER Mohamed

Date de naissance :

Adresse : Rno 9 n° 169 Lotissement Sidi Abdennahman

09 34 65 62 19

Tél. : 06 34 65 62 19

Total des frais engagés : 863,70

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cadre du médecin :

Centre d'Urologie
Professeur Saâd BENJELLOUN
Chirurgien Urologue
Ancien Chef du Service d'Urologie
59, Bd Zerkouni, Résidence les Fleurs
Tél : 0522 88 01 12/13/14

Date de consultation : 01/10/2020

Nom et prénom du malade : JABER Mohamed

Age : 65 ans

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa 03.07.2020

Le : 03/07/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01 JUL 2020		5	AT	Centre d'Urologie Professeur Saad BENJELLOUN - Chirurgien Urologue - Chef du Service d'Urologie 29, Bd. Zerkouni, Résidence les Fleurs Casablanca - Tél : 0522 84 61 12/13/14

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Laboratoire ou du Radiologue

Date

Montant de la Facture

1/7/20

863.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des Coefficients

Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien

Date des Soins

Nombre

A M

P C

I M

I V

Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

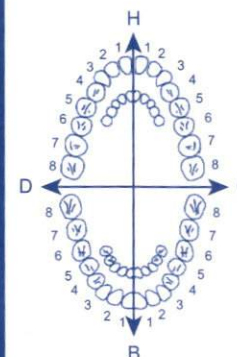
Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES

Dents Traitées

Nature des Soins

Coefficient



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

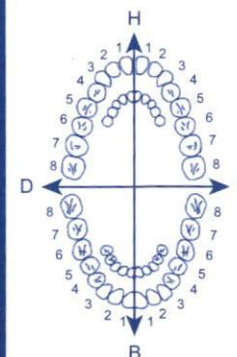
FIN D'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H
25533412 21433552
00000000 00000000
D 00000000 G
35533411 11433553
B

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Le
01 JUIN 2020/.....

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE (✓)

(A adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

A remplir par le praticien	
Je soussigné:	Centre d'Urologie Professeur Saâd BENJELLOUN - - Chirurgien Urologue - Ancien Chef du Service d'Urologie 59, Bd. Zerkouti, Résidence les Fleurs Casablanca - Tél. : 0522 88 01 12/13/14
Certifie que Mlle, Mme, M	Centre d'Urologie Professeur Saâd BENJELLOUN - - Chirurgien Urologue - Ancien Chef du Service d'Urologie 59, Bd. Zerkouti, Résidence les Fleurs Casablanca - Tél. : 0522 88 01 12/13/14
Présente	adénome de PROSTATE
Nécessitant un traitement d'une durée de:	9 ATUAL 10 mg
Dont ci-joint l'ordonnance:	
(A défaut noter le traitement prescrit)	Centre d'Urologie Professeur Saâd BENJELLOUN - - Chirurgien Urologue - Ancien Chef du Service d'Urologie 59, Bd. Zerkouti, Résidence les Fleurs Casablanca - Tél. : 0522 88 01 12/13/14

(✓) : Valable 3 mois

Contact: 05-22-22-78-14 Fax 05-22-22-78-18

Le 17/2020

M. SAÏBEN MOHAMED

267.00 x 3

1) XATRAL (10mg)

1cp - soir (370in)

2) UNOSTA

1/2 cp - matin

1/2 cp - soir

863.70

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P. 1.
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH
6 118001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P. 1.
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH
6 118001 081301

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P. 1.
Ain sebaâ Casablanca
XATRAL LP 10MG CPR B30
PPV : 267,00 DH
6 118001 081301

PPV: 62DH70
PER: 10-22
LOT: 12274

UROSTA®
Caybutyline 5 mg
60 Comprimés sécables
6 118000 040866

PHARMACIE SAÏB

Zakaria SAÏB

Docteur en Pharmacie

154, Bd. Oued Daouda El Azhari II
Casablanca - Tél: 05 22 91 16 54

Centre d'Urologie
Professeur Saad BENJELLOUN
- Chirurgien Urologue -
Ancien Chef du Service d'Urologie
59, Bd. Zerkouni, Résidence les Fleurs
Casablanca - Tél.: 0522 88 01 12/13/14

N°I.C.E : 001638312000001

